

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
=====
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES ET MATERIELLES
=====
SOUS DIRECTION DU BUDGET
=====
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
=====
BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
=====
MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION
=====
SECRETARIAT GENERAL
=====
DEPARTMENT OF FINANCIAL
AND MATERIAL RESOURCES
=====
SUB DEPARTMENT OF BUDGET
=====
SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS
=====
TENDER OFFICE

Yaoundé le 30 DEC 2020

**DECISION N° 627/20 /D/MINESEC//DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG./-
DECLARANT INFRACTUEUSE DE LA DEMANDE DE COTATION
N° 02/DC/MINESEC/CIPM/2020 DU 30 NOVEMBRE 2020 POUR LE GARDIENNAGE DES LOCAUX
DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES.**

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu la proposition d'attribution n°146 du 22 Décembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

DECIDE

Article 1^{er} : La Demande de Cotation susvisée, est déclarée infructueuse.

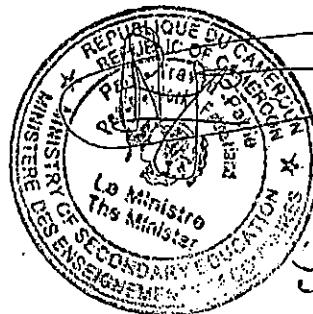
Cette Demande de Cotation sera relancée en procédure d'urgence dans le cadre des délais réglementaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

AMPLIATIONS :

- MINMAP;
- ARMP/JDM ;
- Président CPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives.



Nalova Lyonga Ph.D